

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 16 NOVEMBRE 2017 à 18 heures 30

DATE DE LA CONVOCATION : 10 novembre 2017

Présents :

Anne-Marie FORGEOUX, maire
Roger GUGLIELMETTI - Catherine REBATEL - Carole CISSE –
Christophe MARTIN, adjoints
Edmond CADET - Alain BOITTE – Bruno BOUCHARD - Margot MERLE -
Bernadette TELMON – Gilles du CHAFFAUT – Patrick LESPINASSE –
Marie SANGNIER

Procurations :

Margot MERLE à Carole CISSE
Aurélie BERNARD à Catherine REBATEL
Aurélien VINCENT à Bernadette TELMON

Secrétaire de séance : Marie SANGNIER

La séance est ouverte à 18 h30, sous la présidence d'Anne-Marie FORGEOUX, maire.

Elle donne lecture des décisions qu'elle a prises, depuis le 18 octobre 2017, selon la délibération n°021/2014, des délégations données par le Conseil Municipal en date du 9 avril 2014, à savoir :

Arrêtés municipaux :

- N°2017/167 du 20 juillet 2017 : tarifs restaurant Grands Bains
- N°2017/178 du 27 juillet 2017 : complétant les tarifs du Camping municipal
- N°2017/206 du 25 août 2017 : tarifs Cantine scolaire et Garderie
- N°2017/252 du 9 octobre 2017 : complément tarifs Cantine – repas individuels

Baux :

- révision annuelle - logement école Casset
- révision annuelle - local la Chapka
- révision annuelle - logement école Bourg
- nouveau bail - parcelle zone artisanale

Honoraires (art.6226) :

- SCP DUCHATEL plan topographique projet hôtel
- LEXCASE avocat contentieux Grands Bains
- LEXCASE avocat honoraires facturation eau potable
- LEXCASE avocat honoraires Grands Bains

Don (art.7713) :

- don au CCAS

Gilles DU CHAFFAUT demande à ce que les décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de ses délégations apparaissent dans le compte rendu.

Patrick LESPINASSE souhaite des détails sur les honoraires acquittés dans le cadre des Grands Bains, Mme le Maire précise qu'il s'agit de facturations périodiques dans le cadre du suivi des différents contentieux.

1°/ Délibération n°087/2017 – Décision Modificative n°2 – service de l'Eau

Le Conseil Municipal approuve les modifications suivantes afin de disposer des crédits nécessaires aux différentes régularisations de la facturation d'eau 2016 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

-diminution des crédits au compte 6063-fournitures d'entretien et de petit équipement : -5 500 €

-augmentation des crédits au compte 673-titres annulés sur exercices antérieurs : + 5 500 €

Approuvé à l'unanimité

2°/ Délibération n°088/2017 – Taxe Loi Montagne : modification du taux communal

Le Conseil Municipal, dans le cadre du renouvellement de la DSP du domaine skiable menée par le SIGED, fixe le taux de la taxe sur les remontées mécaniques à 2% du chiffre d'affaires pour les années 2018, 2019 et 2020.

Approuvé à l'unanimité

Gilles DU CHAFFAUT demande quel montant cette baisse représente. Mme Le Maire précise que l'enjeu porte sur 50 000€ par an environ.

3°/ Délibération n°089/2017 – Subvention exceptionnelle à une association

Le Conseil Municipal approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Le Quadrille du Tabuc suite à l'invitation faite au groupe folklorique de Valloire pour l'animation de la Foire aux Bestiaux, à hauteur de 450 €.

Approuvé à l'unanimité – Patrick LESPINASSE ne prenant pas part au vote

Patrick LESPINASSE et Madame le Maire apportent des détails sur le déroulement de cette manifestation, cette première invitation étant amenée à en appeler d'autres.

4°/ Délibération n°090/2017 – Ecole du Bourg : mode de refacturation des frais de chauffage

Le Conseil Municipal décide de refacturer les frais de chauffage de l'école (locaux scolaires et appartements en location) au prorata de la surface occupée à compter de l'année scolaires 2017/2018.

Approuvé à l'unanimité

Patrick LESPINASSE craint que les occupants des logements demandent le remboursement des sommes trop perçues par la commune. Madame le Maire précise que la délibération est claire et que le nouveau mode de facturation s'applique à compter de cette année scolaire. Roger GUGLIELMETTI ajoute que cette délibération a été prise en concertation avec les locataires.

5°/ Délibération n°091/2017 – Eglise des Guibertes : encadrement des tableaux – demande de subvention

Le Conseil Municipal décide de demander une subvention à la DRAC PACA pour la rénovation des encadrements de deux toiles restaurées de l'église des Guibertes.

Le conseil sollicite la DRAC PACA pour une participation financière à hauteur de 2520 €

Approuvé à l'unanimité

Madame le Maire profite de la présence de Mme Marie-Hélène BOREL dans l'assistance pour remercier l'association la Guibertine pour sa participation aux travaux de l'Eglise.

6°/ Délibération n°092/2017 – Orange France : bail de location «Puy Chevalier»

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail de location avec la société Orange, pour une parcelle AD206 «Puy Chevalier», afin d'y installer un relais de téléphonie mobile, au prix de 3 200 €/an.

Approuvé à l'unanimité

7°/ Délibération n°093/2017 – Orange France : bail de location «Les Ruines des Chirouzas»

Le Conseil Municipal approuve la signature d'un bail de location avec la société Orange, pour une parcelle Y43 «Les Ruines des Chirouzas», afin d'y installer un relais de téléphonie mobile, au prix de 3 200 €/an.

Approuvé à l'unanimité

8°/ Délibération n°094/2017 – SAF Hélicoptères : convention 2017/2018

Le Conseil municipal approuve les tarifs du SAF pour la saison 2017/2018 qui sont de 55.77 €/la minute.

Approuvé à l'unanimité

9°/ Délibération n°095/2017 – Secours sur pistes : saison 2017/2018

Le Conseil municipal approuve les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2017/2018 proposés par SCV Domaine Skiable.

Approuvé à l'unanimité

10°/ Délibération n°096/2017 – Navette skieurs saison 2016/2017

Le Conseil municipal décide de participer au financement de la navette skieurs pour la saison 2016/2017 à hauteur de 7 762 €.

Approuvé à l'unanimité

11°/ Délibération n°097/2017 – Echange SARL MONEPROM

Le Conseil municipal approuve l'échange d'une partie des parcelles, lieu-dit «Pré Bagnols», pour une contenance de 375 m², propriétés de la SARL MONEPROM, contre les parcelles communales cadastrées AE 565, 555, 561 et 795, lieu-dit «Pré Bagnols», d'une superficie totale de 1526m², et une soulte d'un montant de 172 650 €. Cet échange permettrait d'avoir l'emprise foncière pour la réalisation d'un rond-point.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Gilles DU CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

Gilles DU CHAFFAUT explique son vote par le prix de vente trop faible (150€/m²) et son avis défavorable sur le permis d'aménager accordé à la société MONEPROM.

Madame le Maire précise que le prix de vente a été fixé en correspondance au prix acquitté par la société MONEPROM pour l'achat des autres terrains, et que cet échange va permettre la réalisation, dans de bien meilleures conditions, du rond-point envisagé à l'entrée EST du Monétier.

Christophe MARTIN rappelle que ce permis d'aménager a été débattu en commission d'urbanisme et que la zone concernée est inscrite comme telle au PLU depuis 2004.

12°/ Délibération n°098/2017 – ENEDIS : convention servitude

Le Conseil municipal approuve la convention de servitude pour les parcelles communales cadastrées AB 1321 et 960 pour les travaux de dédoublement de la ligne moyenne tension en souterrain, moyennant le versement d'une indemnité de 20 €.

Approuvé à l'unanimité

14°/ Délibération n°099/2017 - Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil Municipal approuve la mise en place du RIFSEEP (nouveau régime indemnitaire) à compter du 1^{er} décembre 2017.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Gilles DU CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE).

Gilles DU CHAFFAUT demande un vote séparé pour chaque composante du nouveau régime indemnitaire. Ce vote séparé est refusé par l'assemblée délibérante.

Il précise que les conséquences, sur le versement du complément indemnitaire annuel, des absences pour maladie sont trop importantes et que la délibération ne précise pas les plafonds de ce complément par rapport au régime indemnitaire global.

La présence des montants maximums de ce complément indemnitaire dans la délibération est rappelée. Madame le Maire remercie les services pour le travail effectué sur ce nouveau régime indemnitaire et l'ensemble des agents pour leur travail au quotidien. Bruno BOUCHARD précise que ce nouveau régime indemnitaire sera un outil de management, permettant de valoriser les agents et leur travail.

15/ Délibération n°100/2017 – RIFSEEP – détermination de l'enveloppe affectée au C.I.A.

Le Conseil Municipal attribue une enveloppe de 20 000 € pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour l'année 2017.

Approuvé à l'unanimité

16°/ Délibération n°101/2017 – Fonds de Solidarité Logement – année 2017

Le Conseil Municipal décide d'une participation financière à hauteur de 419.60€ pour le Fonds de Solidarité Logement.

Approuvé à l'unanimité

17°/ Délibération n°102/2017 – SIEpB : avis concernant la sortie de la commune de Montgenèvre

Le Conseil Municipal donner un avis favorable sur la sortie de la commune de Montgenèvre.

Approuvé par 13 voix POUR et 2 CONTRE (Gilles DU CHAFFAUT et Patrick LESPINASSE)

18°/ Délibération n°103/2017 – Consigne à Skis : Délégation de Service Public

Le Conseil Municipal approuve l'affermage de la consigne à skis du Front de Neige à Madame Hélène LEMAIRE et Madame Marine ROUVEYROL pour un montant de 15 000€ HT/saison.

Approuvé à l'unanimité, Christophe MARTIN ne prenant pas part au vote.

La séance est levée à 20 heures 30.

Roger GUGLIELMETTI
1er Adjoint

